

L'hon. M. DUNNING: Nous n'avons pas de statistiques distinctes quant à ce légume. C'était 25 p. 100 en 1929, avant l'imposition du tarif Hawley-Smoot.

Le très hon. M. BENNETT: C'est le dernier.

L'hon. M. DUNNING: Vingt-cinq p. 100 sous le régime du tarif Fordney-McCumber.

Le très hon. M. BENNETT: Nous voulons savoir ce que c'était avant le tarif Fordney-McCumber.

L'hon. M. DUNNING: Ce droit a été appliqué en 1922 et est resté en vigueur jusqu'en 1930.

Le très hon. M. BENNETT: Le tarif Hawley-Smoot a été mis en vigueur en 1930. Je vous demande pardon.

L'hon. M. DUNNING: Désirez-vous connaître le chiffre pour 1930, après l'augmentation?

L'hon. M. STIRLING: Vingt-cinq p. 100 avant et 50 p. 100 après.

Le très hon. M. BENNETT: Nous voulons connaître les taux actuels du tarif pour l'admission de nos marchandises aux Etats-Unis et les taux qui étaient en vigueur avant le tarif Hawley-Smoot. Les choux de Bruxelles ne sont pas sujets au droit spécial?

L'hon. M. DUNNING: C'est exact.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est guère de la réciprocité que de donner aux Etats-Unis un tarif de 15 p. 100, quand ils ont un tarif de 50 p. 100 sur nos marchandises. Je crois savoir que notre pays produit une quantité de plus en plus grande de choux de Bruxelles.

L'hon. M. DUNNING: Je n'aime pas à engager une controverse avec mon très honorable ami, mais je dois dire qu'aucune évaluation pour fins de droit n'a été imposée l'an dernier sur les choux de Bruxelles.

Le très hon. M. BENNETT: Quel est le prix moyen par livre, marqué sur les factures, des choux de Bruxelles?

L'hon. M. DUNNING: Il est difficile d'obtenir ce renseignement. Peut-être quelque autre membre peut-il le fournir. Ce légume se trouve compris sous un numéro général se rapportant à d'autres légumes et je ne puis renseigner mon très honorable ami.

(Le sous-titre (c) est adopté.)

Tarif douanier, n° 87: Légumes, frais, à l'état naturel: (d) Choux, 15 p. 100.

L'hon. M. ROWE: Je pense que les choses avanceraient plus vite si le ministre voulait bien nous dire quels sont les droits des Etats-Unis sans que nous ayons à le lui demander.

[M. Baker.]

L'hon. M. DUNNING: Le droit actuel sur le chou exporté aux Etats-Unis est de 2c. par livre; il était autrefois de 25 p. 100 *ad valorem*.

L'hon. M. STIRLING: Notre protection est de 15c. par livre, tandis que le droit américain est de 2 c. par livre.

L'hon. M. DUNNING: Je ne puis confirmer les chiffres que donne mon honorable ami sur le pourcentage. Je dois faire observer que cet article est sujet à l'évaluation, ce qui peut porter le droit à 2 c. par livre.

L'hon. M. ROWE: Ce doit être un tarif d'environ 100 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Je préfère les réalités aux pourcentages.

M. HEAPS: Combien vaut le chou à la livre?

L'hon. M. DUNNING: Je l'ignore.

L'hon. M. STIRLING: Il vaut 1 c. la livre.

M. HEAPS: On me dit que le chou vaut 1 c. la livre. S'il en est ainsi, un droit de 2 c. donnerait 200 pour 100.

M. McGREGOR: Je crois que le chou se vend en ce moment 6 ou 7 c. la livre.

M. SPENCE: L'Ontario a eu une très mauvaise récolte de choux d'hiver et on en a fait venir de grandes quantités par camion de Montréal à Toronto. Malheureusement plusieurs producteurs des environs de Toronto avaient de grandes quantités de choux dans leurs entrepôts le premier janvier, à l'époque où le droit de 15 p. 100 est venu en vigueur, et l'on a dû sacrifier des tonnes de choux parce que les gens préféraient des choux plus frais. J'ai toujours prétendu qu'il fallait interdire l'entrée de ces fruits et de ces légumes durant certaines périodes. Dès que les gens peuvent acheter des produits frais, ils en achètent sans se soucier de ce que peut être le droit de douane. Le gouvernement ferait mieux de prendre l'avis des gens qui sont dans l'industrie depuis quarante ou quarante-cinq ans. Ces gens prétendent que l'interdiction d'importer profiterait mieux au producteur que des tarifs saisonniers ou toute autre chose. J'ai vu l'autre jour à Toronto des camions remplis de choux qu'on transportait à l'incinérateur pour les faire brûler. Les choux frais arrivent en ce moment du Texas où le producteur retire un prix même inférieur à celui que retire le producteur canadien. Les frais de transport ne sont pas trop élevés et nos gens sont prêts à payer 10 c. la livre pour des choux frais plutôt que 2 c. la livre pour des vieux choux qui ont la même valeur nutritive. Les gens n'aiment pas à acheter de vieilles pommes de terre ou